

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de Doeuil sur le mignon

De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>

Date : 09/10/2020 15:49

Pour : Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur.

Vous trouverez ci jt les raisons de mon opposition au projet de parc éolien de Doeuil sur le Mignon "Pourquoi je suis contre" , ainsi que la carte des parcs éoliens existants, autorisés, en instruction et en projet.

C'est une région complètement massacrée et saturée. Une catastrophe paysagère, économique et sanitaire.

J'émetts un avis défavorable.

Michel Broncard

Président de l'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge.

Vice Président de la Fédération Environnement Durable

— Pièces jointes : —

Pourquoi je suis contre !.pdf	30 octets
Carte des Eoliennes industrielles en Vals de Saintonge 1-03-2020.pdf	30 octets

Pourquoi je suis contre.

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3^{ème} génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie. Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/ 180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien font défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180/200 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (150/180/200 mètres de haut soit la moitié de la tour Eiffel), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Urbanisme :

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social :

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans .

Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoire pour les collectivités ? :

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

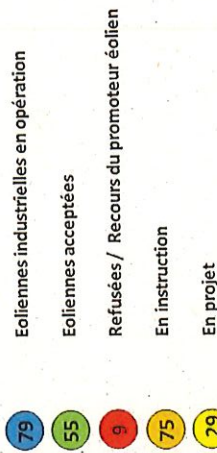
Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA)

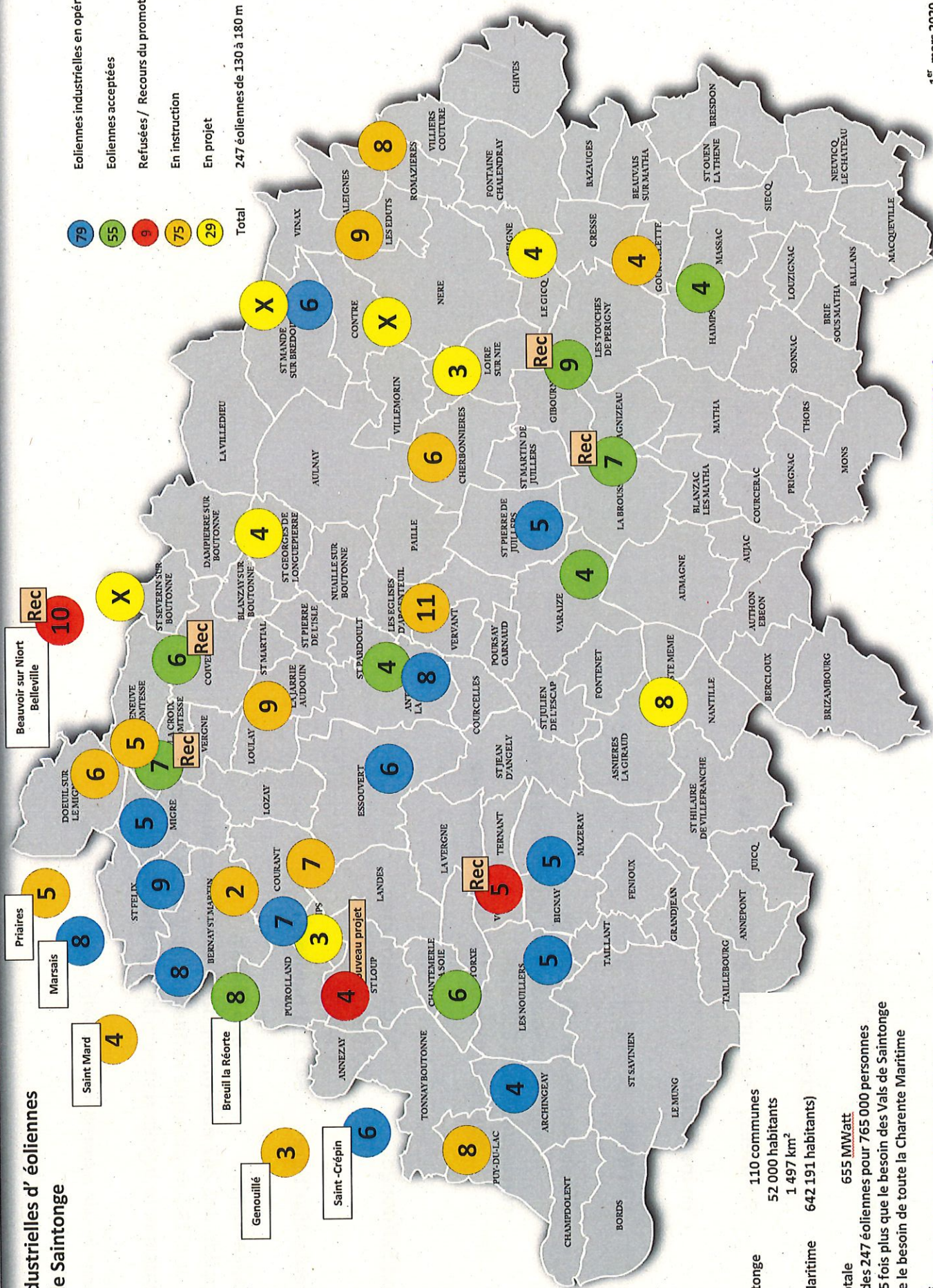
Territoire de la Communauté de communes des Vals de Saintonge

Source : OSM

Zones Industrielles d'éoliennes en Vals de Saintonge



Total 247 éoliennes de 130 à 180 m



Vals de Saintonge
 110 communes
 52 000 habitants
 1 497 km²
 (Charente Maritime 642 191 habitants)

Puissance totale 655 MWatt
 Production des 247 éoliennes pour 765 000 personnes
 Soit 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge
 Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime

Source Volkswind : Une éolienne de 3 mW produit l'électricité de 3 500 personnes chauffage inclus

79	Eoliennes industrielles en opération
55	Eoliennes acceptées
9	Refusées / Recours du promoteur éolien
75	En instruction
29	En projet
Total	247 éoliennes de 130 à 180 m Augmentation de 20 % du nombre de mats correspondant à 655 mW Augmentation de 18 % de la puissance

Vals de Saintonge 110 communes
52 000 habitants
1 497 km²
(Charente Maritime 642 191 habitants)

Puissance totale 655 MWatt
Production des 247 éoliennes pour 765 000 personnes
Soit 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge
Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime

Source Volkswind :
Une éoliennes de 3 mW produit l'électricité de 3 500 personnes chauffage inclus

01/02/2019 - Parcs éoliens en Vals de Saintonge

Parcs installés en fonctionnement.

- Bernay Saint Martin	8 machines	12 MW
- La Bénate	6 machines	12 MW
- Bignay – Mazeray	5 machines	12 MW
- Saint Mandé sur Brédoire	6 machines	12 MW
- Les Nouillers	5 machines	10 MW
- Migré	5 machines	10 MW
- Archingeay	4 machines	8 MW
- Saint Pierre de Juillers	5 machines	12 MW
- Nachamps-Courant	7 machines	10 MW
- Antezan la Chapelle	8 machines	16 MW
- Saint Felix	9 machines	26 MW

Total 79 éoliennes 140 MW

Parcs autorisés qui vont se construire.

- Antézant / Saint Pardoult	4 machines	18 MW
- Chantemerle sur la soie/Torxé	6 machines	20 MW
- Varaize	4 machines	12 MW
- Villeneuve La Comtesse / Coivert	6 machines	12 MW
- Villeneuve La Comtesse / Vergné	7 machines	14 MW
- La Brousse – Bagnizeau (Recours)	7 machines	21 MW
- Les Touches de Périgny/Gibourne (Recours)	9 machines	31 MW
- Bernay St M./Breuil la R./Puyrolland	8 machines	24 MW
- Haimps/Massac	4 machines	12 MW

Total 55 éoliennes 164 MW

Parcs refusés.

- St Loup de Saintonge Refusé / nouveau projet	4 machines	12 MW
- Voissay Refusé / recours du promoteur	5 machines	12 MW

Total 9 éoliennes 24 MW

Parcs en cours d'instruction

- Cherbonnières (décision en cours 02/20)	6 machines	14 MW
- Puy du Lac (tjrs en instruction)	8 machines	24 MW
- Villeneuve La Comtesse/Vergné (décision en cours 06/20)	5 machines	18 MW
- Les Eduts (passage en CDNPS proche)	9 machines	27 MW
- Gourvillette (décision en cours 04/20)	4 machines	14 MW
- Romazières/Saleignes (décision en cours 04/20)	8 machines	29 MW
- Vervant/Les églises d'Argenteuil (décision en cours)	11 machines	33 MW
- Courant (EP)	7 machines	21 MW
- Doeuil sur le Mignon (en instruction)	6 machines	23 MW
- La Jarrie Audouin 1 (en instruction)	2 machines	6 MW
- La Jarrie Audouin 2 (en instruction)	7 machines	21 MW
- Bernay saint Martin (en instruction)	2 machines	6 MW

Total 75 éoliennes 236 MW

Parcs en projet

- Loiré sur Nie	3 machines	9 MW
- St Georges de Longuepierre	4 machines	12 MW
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même	8 machines	24 MW
- Nachamps (agrandissement du parc existant)	3 machines	9 MW
- Seigné	4 machines	12 MW
- Saint Mandé sur Brédoire	X machines	
- Contre	X machines	
- Saint Severin sur Boutonnes	X machines	
- Et tous les projets cachés pour l' instant		

Total 29 éoliennes 87 MW

Grand Total 247 éoliennes 655 MW